

**COMMUNIQUE DE PRESSE RELATIF A L'ACCIDENT D'HELICOPTERE
SURVENU A MOTOBE LE VENDREDI 02 FEVRIER 2018**

Le Ministre des Transports informe la communauté nationale et aéroportuaire que ce jour, vendredi 2 février 2018 aux environs de 8H50, est survenu un accident impliquant l'hélicoptère de type Alouette II, immatriculé TU-HAI.

L'appareil procédait à l'épandage de produits phytosanitaires sur une bananeraie dans la région de MOTOBE au nord de GRAND-BASSAM.

Aucune victime n'est à déplorée. Seul le pilote a été légèrement blessé et pris en charge par l'infirmerie de la plantation.

Même si cet accident n'a pas fait de victime, et compte tenu de la récurrence de ces accidents impliquant la même société d'hélicoptère malgré les contrôles du respect des normes de sécurité et de sûreté régulièrement effectués par l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC), le Ministre des Transports, en accord avec l'ANAC et le Bureau Enquêtes Accidents, décide de la suspension pour une période de trois mois au plus des activités de la compagnie impliquée, le temps de procéder à des audits et de prendre des mesures complémentaires en vue d'éviter la répétition de tels accidents.

Le Ministre des Transports rassure la communauté nationale et aéroportuaire que toutes les dispositions sont prises pour assurer la sécurité et la sûreté du transport par hélicoptère.

Fait à Abidjan, le 02 février 2018

Amadou KONE